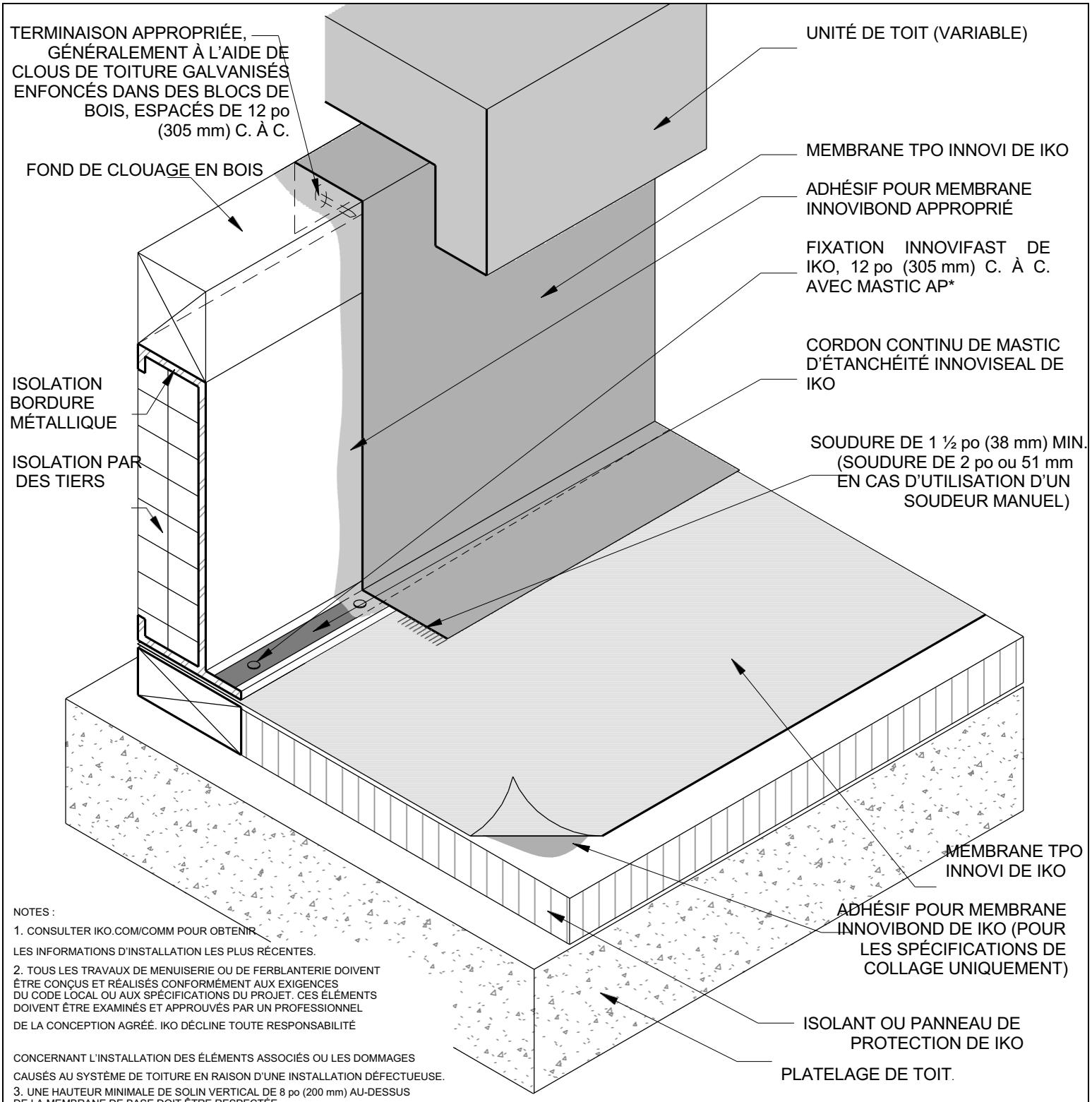


NOTES :

1. CONSULTER IKO.COM/COMM POUR OBTENIR LES INFORMATIONS D'INSTALLATION LES PLUS RÉCENTES.
2. TOUS LES TRAVAUX DE MENUISERIE OU DE FERBLANTERIE DOIVENT ÊTRE CONÇUS ET RÉALISÉS CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES DU CODE LOCAL OU AUX SPÉCIFICATIONS DU PROJET. CES ÉLÉMENTS DOIVENT ÊTRE EXAMINÉS ET APPROUVÉS PAR UN PROFESSIONNEL DE LA CONCEPTION AGRÉÉ. IKO DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ CONCERNANT L'INSTALLATION DES ÉLÉMENTS ASSOCIÉS OU LES DOMMAGES CAUSÉS AU SYSTÈME DE TOITURE EN RAISON D'UNE INSTALLATION DÉFECTUEUSE.
3. UNE HAUTEUR MINIMALE DE SOLIN VERTICAL DE 8 po (200 mm) AU-DESSUS DE LA MEMBRANE DE BASE DOIT ÊTRE RESPECTÉE.
4. L'UTILISATION DU MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ POUR BORDS TPO INNOVISEAL DE IKO EST OBLIGATOIRE SUR TOUS LES BORDS COUPÉS OU NON ENCAPSULÉS DE LA MEMBRANE RENFORCÉE. CETTE EXIGEANCE S'APPLIQUE AUX BORDS COUPÉS EN USINE OÙ L'ARMATURE EST EXPOSÉE.

* = MASTIC AP DE QUALITÉ TOITURE OU MASTIC INNOVISEAL DE IKO POUR BORDS COUPÉS
* = MASTIC AP DE QUALITÉ TOITURE OU MASTIC INNOVISEAL DE IKO POUR BORDS COUPÉS

Titre : RACCORDEMENT À L'UNITÉ DE TOIT AVEC SOLIN SÉPARÉ (BRIDE DE L'UNITÉ AU-DESSUS DE LA MEMBRANE DE TOITURE)	Numéro de détail : T-CB-3
Date de pub. : 01/08/2025	Durée maximale de la garantie : 30 ans	Pas à l'échelle

IKO COMMERCIALE® Spécifiez en toute Confiance.

INNOVI™ TPO